

COMMUNE DE CANAPLES

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2024

Membres du Conseil : 14

Présent à la séance : 10

Pouvoir : 0

Date de la convocation : 06 Septembre 2024

Date de la séance : 13 Septembre 2024

Heure de la séance : 20 heures

L'An deux mil vingt-quatre, le treize septembre, vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Canaples se sont réunis au nombre de dix à la salle du bibliobus, lieu ordinaire de leur séance, sous la Présidence de :

Monsieur Marcel POISSON, Maire

Etaient présents MM. Les adjoints, MM. Les conseillers municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L2121-17 du Code Général Des Collectivités Territoriales.

Présents :

Yasmine HAFIAN, Léon LENNE, Pascal GODARD : Adjoints au Maire
Ingrid BRASSEUR, Isaline DEBETHUNE, Claudie DUHAMEL, Françoise GRAUX,
Jean François GAFFET, Jane TEMMERMANN, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :

/

Absents excusés :

Pauline DE SAINT RIQUIER, Céline LIETARD, Anthony MEUNIER

Absents non excusés :

Alain JARDIN

M. Marcel POISSON Maire ouvre la séance à 20h00.

Madame HAFIAN Yasmine est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 27 Juin 2024 :

M. le Maire fait lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 27 Juin 2024.
Le Conseil Municipal, adopte ledit compte rendu.

2. Ecole : Rentrée 2024 :

- 110 élèves dont 19 d'Halloy les pernois, risque de fermeture de classe si maintien de ce niveau d'effectif.
- Objectifs : Maintien de l'effectif actuel.
- Tarifs de la Normandie qui ont augmenté de 2,1%. Repas passe de 3,322 € à 3,392 €. La commune prendra à sa charge cette augmentation au titre de l'année scolaire 2024/2025 sauf si une nouvelle augmentation se présentait
- Subvention possible du Conseil départemental sur les rénovation énergétique et l'isolation des bâtiments, pouvant aller jusqu'à 40%.
- DETR : 72 707,00 € allouée pour le projet de la chaufferie.

3. Délibération agence de l'eau :

La tranche 3 étant achevée hors délai, un ordre de reversement du trop-perçu de 34 720,00 € a été émis à l'encontre de la commune.

**Après délibération,
Le Conseil Municipal,
CONSCIENT au remboursement du montant trop perçu à l'agence de l'eau.
ADOpte A L'UNANIMITE**

4. Admission en non-valeur :

Sont à inscrire en non-valeur les montant de 41,34 € et 203,18 € soit un total : 244,52€

**Après délibération,
Le Conseil Municipal,
S'ACCORDE à l'admission en non-valeur de la somme de 244,52€ tout en n'abandonnant pas la réclamation des créances.
ADOpte A L'UNANIMITE**

5. Surcroît de travail au secrétariat de Mairie :

Pour répondre au besoin :

- Fermeture au public le jeudi après-midi.
- Heures supplémentaires.

Après délibération,

CONSCENT à la mise en place d'heures supplémentaires pour l'agent communal en charge du secrétariat à hauteur de 4 heures hebdomadaires jusqu'au 31 décembre 2024.

PREND la décision modificative au budget qui s'impose

Le Conseil Municipal,

APPROUVE A L'UNANIMITE

6. Antenne relai Free :

Dossier information, passage à la 5 G, l'opérateur Free va rajouter deux antennes sur le pylône situé sur la commune. Travaux prévus dès à présent, pour une mise en service d'ici fin 2024.

Le Conseil municipal a été informé et le dossier est consultable en Mairie.

7. Questions diverses :

- Dates des Prochains conseils municipaux : 18 Octobre, 22 Novembre, 13 Décembre 2024 et le 24 Janvier 2025.
- Ventes des terrains à la fosse Meneboo.
- Caveau communal : il n'y a plus de Cadenas.
- Être vigilant lors de l'entretien des tombes de ne pas souiller les tombes voisines.
- Demande de caméras dans le village.
- Distributeur à pain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h08.

Marcel POISSON
Maire de Canaples